

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/03/2026.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

**Excusés ayant donné procuration** : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à M. RONDEAU Bernard, VARCHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, M. LACROIX Hervé à M. MERY Olivier

**Absents** : MM : BELLAVOINE Paul, MOUGIN Brice

**A été nommée secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

### 2026-03-04 – Affectation des résultats Budget Annexe.

Après l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la commune de Salles d'Angles, comme détaillé ci-après :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		133 327,60 €	524 540,58 €		391 212,98 €	
Opérations de l'exercice	9 087,00 €	41 788,20 €	9 087,00 €		18 174,00 €	41 788,20 €
TOTAL	9 087,00 €	175 115,80 €	533 627,58 €		542 714,58 €	175 115,80 €
<b>Résultats de clôture</b>		166 028,80 €	533 627,58 €		367 598,78 €	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULÉ					542 714,58 €	41 788,20 €
RÉSULTAT DÉFINITIF		166 028,80 €	533 627,58 €		367 598,78 €	

**Le Conseil Municipal**, sous la Présidence de Monsieur Géraud MOURGERE, Doyen d'âge :

- **L'adopte** à la majorité ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/03/2026

Le Maire

Marcel GÉRON

